



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriels : hegebe@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Fribourg, le 5 septembre 2022

2022-964

Révision de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASup) - Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 10 juin 2022. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du dossier et l'invitation à prendre position.

Après avoir analysé les documents reçus, nous apportons notre plein soutien à la modification de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants. Il est en effet essentiel de maintenir un accès le plus simple possible pour étoffer les offres de traitement et maintenir la compliance au traitement. Les modifications proposées améliorent la prise en charge des personnes sous traitement de diacétylmorphine. Garantir l'accompagnement des patients est essentielle afin de pouvoir adapter le traitement à leurs besoins et permettre une prise en charge de qualité en appliquant les règles de bonne pratique médicale des traitements de substitution à chaque cas. De plus, nous constatons que les expériences faites dans le cadre de l'extension de la prise en charge, lors de la pandémie de Covid-19, ont fait leurs preuves.

Nous tenons cependant à apporter la remarque suivante : il convient de faire attention à ce que la nouvelle réglementation ne conduise pas à un démantèlement des mesures de réduction des risques, en particulier de nature sociale (Espaces de consommation sécurisée, drug checking, lieux d'accueil de jour, etc.). Elle ne doit pas non plus conduire à une augmentation de la revente sur le marché noir des médicaments prescrits.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle et le Service du Médecin cantonal ;
à la Chancellerie d'Etat.